

Déposé le : 7 juin 2017

No CAT-169

Secrétaire : [Signature]

## PROJET DE LOI PRIVÉ

Dans la presse de samedi 3 juin, page A-5, on titrait que le ministre Heurtel avait donné un contrat de 100 000 \$ de gré à gré plutôt que par appel d'offres, ce qui semblait causer tout un émoi au journaliste.

Si on fait tout un plat pour un montant de 100 000 \$ attribué de gré à gré à un ancien collègue de classe du ministre Heurtel, il faut se poser la question pour le choix d'un OBNL pour la construction d'un aréna de 4 000 places et de trois glaces communautaires sans aller en appel d'offres et je vous explique :

Il n'y a pas eu d'appel d'intérêt de la part de la Ville. C'est le comité des partenaires formé de la députée de Hull, Mme Maryse Gaudreault, de M. Norman MacMillan, gouverneur des Olympiques de Gatineau, M. Maxime Tremblay, conseiller municipal à la Ville de Gatineau, qui ont sollicité (de leur propre initiative) des propositions à deux entités « privées » soit VMSO et l'OBNL créée par les Sénateurs d'Ottawa. Curieusement, lorsque les deux propositions ont été présentées à huis clos aux membres du conseil, elles ne reposaient pas sur les mêmes bases et, forcément, étaient pour le moins difficiles à comparer.

Il serait judicieux que la commission parlementaire qui doit examiner le projet de loi privée ait accès à ce document confidentiel (proposition des Sénateurs) pour démontrer l'état embryonnaire du partenariat proposé par l'un et par l'autre.

Rappelons que tout était ouvert : le site, le nombre de glaces, le niveau de financement, le stationnement inclus et exclus, le centre événementiel ou non, etc.

Alors, lorsqu'on parle d'un processus transparent alors que le huis clos a été la règle dans le choix de VMSO, j'en doute.

Le projet de loi privé demandé par la Ville de Gatineau permet de faire indirectement ce que le gouvernement provincial et les gouvernements municipaux n'ont actuellement pas le droit de faire soit de procéder de gré à gré plutôt que d'aller en appel d'offres.

On vient à peine de se remettre des conséquences négatives de la Commission Charbonneau sur le cynisme et le désabusement du public face aux instances politiques.

Sommes-nous prêts à faire preuve d'angélisme envers le milieu municipal sous prétexte que c'est un gouvernement de proximité et que seul, l'intérêt public prévaudra si on accorde toute la latitude souhaitée aux politiciens derrière des portes closes? On dit que l'occasion fait le larron et c'est ce que la Commission Charbonneau nous a démontré.

Les appels d'offres publics ou du moins des appels d'intérêt bien documentés sont le rempart de l'équité entre fournisseurs de biens et de services dans une ville comme Gatineau. Nous vous demandons de maintenir ce garde-fou pour l'avenir.